

Viêt Nam : les « nouveaux territoires » d'une modernisation inégalitaire

Christophe Gironde et Olivier Tessier¹

Au cours des vingt dernières années dominées par la transition d'une organisation centralisée et planifiée vers un système d'économie de marché, la croissance économique et l'ouverture politique contrôlée ont transformé les visages et paysages du Viêt Nam. La métropolisation et l'industrialisation de Hô Chi Minh Ville et Hanoï, l'émergence d'un complexe urbain et touristique autour de Danang, la rurbanisation des campagnes, ou encore les politiques de « mise en valeur » des marges sont autant de processus qui exigent de reconsidérer les découpages territoriaux et les nomenclatures qui servent à décrire et analyser le pays. Ce d'autant plus que le Viêt Nam connaît une intensification considérable des flux de produits, de capitaux et de personnes, un renforcement des interdépendances entre villes et campagnes, entre pôles d'activités économiques et zones moins dynamiques, et avec l'étranger.

Cet article rend compte des transformations différenciées des territoires qui accompagnent la croissance et l'ouverture économique, puis décrit la façon dont les populations s'y insèrent et avec quel succès. L'analyse met en lumière les dynamiques des populations et des entreprises, acteurs économiques « libérés » par la politique de renouveau (*Doi Moi*), et le rôle de l'État qui concourt et/ou s'adapte à l'émergence de ces nouveaux espaces économiques et sociaux. Ces derniers sont les marqueurs concrets de la modernisation accélérée du pays mais cristallisent également l'accroissement des inégalités et des tensions sociales.

1. Christophe Gironde est chargé d'enseignement et de recherche à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève. Ingénieur en agronomie tropicale et anthropologue, Olivier Tessier est maître de conférences à l'École française d'Extrême-Orient et représentant du centre de l'EFEO au Viêt Nam.

Les nouveaux territoires

La libéralisation

Si les transformations des territoires deviennent perceptibles au début des années 1990, il convient pour en comprendre les ressorts de rappeler le grand changement d'orientation économique qui se dessine dès 1979, consacré en 1986 avec la proclamation du *Doi Moi*. On évoque le plus souvent à propos du *Doi Moi* les réformes ayant trait à la production : décollectivisation de l'agriculture, reconnaissance de l'entreprise privée, restructuration des entreprises étatiques, etc. L'assouplissement progressif des mesures de contrôle de la circulation des personnes et la levée des barrières au commerce intérieur sont tout aussi fondamentales.

À compter de la seconde moitié des années 1980, le dispositif restrictif d'encadrement des flux migratoires est progressivement assoupli afin de répondre aux besoins croissants de main-d'œuvre des populations urbaines, du secteur tertiaire, des entreprises industrielles et des pouvoirs publics. De leur côté, les populations rurales ne peuvent plus et ne veulent plus se contenter de leurs seuls revenus agricoles. Fruit d'une adaptation pragmatique entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, les migrations spontanées sont ainsi tolérées et s'intensifient. Au fil du temps, l'origine et le profil des migrants se sont diversifiés, notamment ceux d'entre eux qui se rendent dans les deux métropoles du pays. Si le poids de la main-d'œuvre non qualifiée originaire des deux grands deltas reste prédominant, la part des jeunes étudiants issus des nouvelles élites rurales ne cesse de croître, de même que la migration des classes moyennes et supérieures de Hanoï qui s'installent à Hô Chi Minh Ville. Les destinations des migrants ruraux se diversifient également. Ainsi, les migrants originaires du delta du fleuve Rouge ne se focalisent plus exclusivement sur Hanoï et partent travailler à Hai Phong, dans les bourgs des provinces frontalières de la Chine, et jusqu'à Hô Chi Minh Ville et ses périphéries industrielles. Les migrations se font de plus en plus loin : il y aurait aujourd'hui environ 500 000 citoyens vietnamiens travaillant à l'étranger, dont 240 000 à Taïwan et 185 000 en Malaisie. Autre évolution importante, le sens des flux de population n'est plus unilatéral, des campagnes vers les villes, désormais des acteurs urbains, commerçants, entrepreneurs industriels, recruteurs pénètrent les économies villageoises. Ces mouvements et brassages de population ne sont pas sans effet sur les mentalités et les comportements [Truong, 2013] : partir devient la norme, surtout pour les jeunes. Le Viêt Nam se distingue ainsi par ses mobilités professionnelles, spatiales et matrimoniales [Tessier, 2009]. L'emprise urbaine traduit une transformation sociétale qui voit les populations rurales aspirer elles aussi à l'« ouverture » et à l'embellie économique.

La seconde libéralisation majeure concerne celle du secteur commercial qui souffrait, jusqu'au début des années 1990, d'un fort cloisonnement lié au système des livraisons obligatoires, des autorisations administratives pour voyager, des taxes entre provinces. Il existait un «marché noir» alimenté par des produits dissimulés ou détournés des circuits étatiques et coopératifs, mais il demeurait faible et inaccessible pour la grande majorité de la population. Avec la décollectivisation et l'allègement des contrôles sur les déplacements, le commerce privé se réorganise rapidement. Les paysans ont plus de produits à vendre et davantage de lieux où vendre [Gironde, 2009]. Avec la libéralisation, le Viêt Nam, «terre nouvelle pour l'investissement» [Lê, 1998, p. 22], connaît une formidable mobilisation de capitaux qui va transformer les territoires.

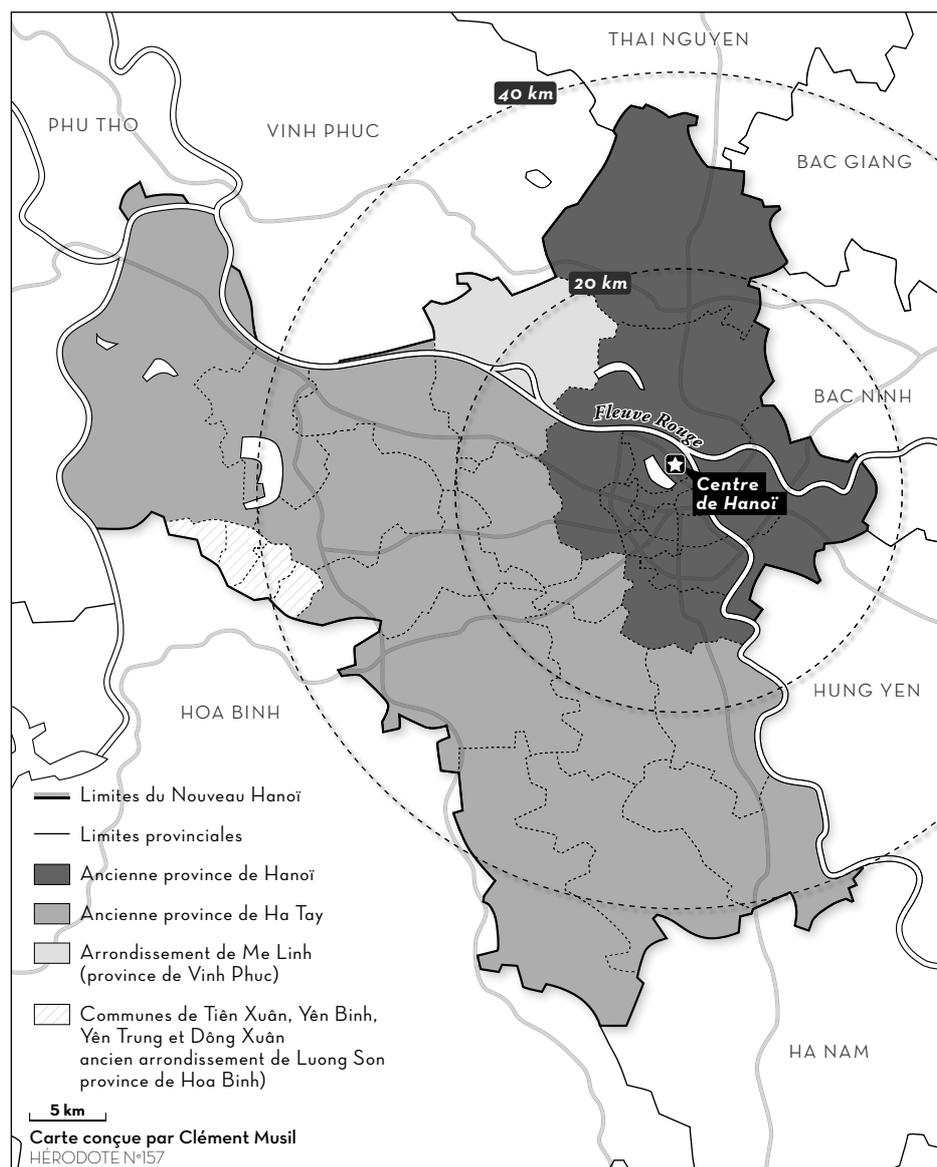
L'emprise urbaine

La plus remarquable des mutations territoriales en cours est la densification et l'expansion du tissu urbain qui accompagnent la transition économique d'une société historiquement structurée en «villages» et encore largement agraire lors du lancement du *Doi Moi*. La part de la population urbaine a en effet augmenté de plus de moitié depuis 1986, passant de 19,5 % à 32,3 % en 2013. La transition urbaine s'est même accélérée depuis le tournant du siècle, la croissance de la population urbaine (+38 %) représentant plus du double de celle de l'ensemble de la population (+15 %) pour la période 1999-2013, un écart dû, pour l'essentiel, aux migrations en provenance des campagnes.

Le développement des deux métropoles s'est fait dans une première phase par densification à l'intérieur de leurs limites administratives respectives [Quertamps, 2010]. Dans un second temps, ces villes ont connu un «double processus de reconstruction du centre-ville sur lui-même et de développement extensif en périphérie» [Legoux, 2011]. Hormis les nombreuses constructions privées de maisons et immeubles, la transformation des centres-ville est marquée par de grandes opérations d'urbanisme, notamment les ouvertures et élargissements de rues et les constructions de ponts et passages souterrains aux principaux carrefours. Afin de freiner et de réduire la densification des centres-ville, des projets de quartiers résidentiels et d'affaires de grande envergure sont lancés à leur périphérie immédiate. Le projet de Thu Thiem à Hô Chi Minh Ville vise ainsi à aménager une péninsule marécageuse de plus de 700 hectares en une «ville multifonctionnelle» qui pourrait accueillir quotidiennement 160 000 résidents et 450 000 travailleurs selon ses promoteurs.

À Hanoï, le processus de métropolisation a été acté en 2008 par l'absorption du territoire de la province de Ha Tâÿ à l'ouest qui a multiplié par 3,6 la superficie

CARTE 1. – EXTENSION DE LA PROVINCE DE HANOÏ EN 2008



Hérodote, n° 157, La Découverte, 2^e trimestre 2015.

des limites administratives de la ville (Carte n° 1)². La population est passée de 3 399 000 habitants en 2007 à 6 937 000 en 2014. Cette croissance artificielle, raillée par certains sur le mode « Hanoï est la capitale du monde qui compte le plus grand nombre de paysans ! », n'en traduit pas moins un processus de périurbanisation et de création de pôles urbains secondaires en prolongement des métropoles [Tran *et al.*, 2012].

Hô Chi Minh Ville est aujourd'hui une métropole de 7,4 millions d'habitants dans une région suburbaine de près de 18 millions de personnes qui s'étend sur six provinces et se prolonge jusqu'à la mer. Dans ce contexte, les limites de la ville ne sont plus qu'administratives tant s'est ramifiée l'emprise urbaine sur les bourgs ruraux et les zones agricoles devenues industrielles, selon un modèle de « ville diffuse » (Carte n° 2). Les chefs-lieux de provinces et de certains districts deviennent ainsi des nouveaux centres, secondaires, en périphérie. Des continuums urbains se forment, avec des interconnexions renforcées entre des chefs-lieux de district et de province dont les échanges étaient peu développés.

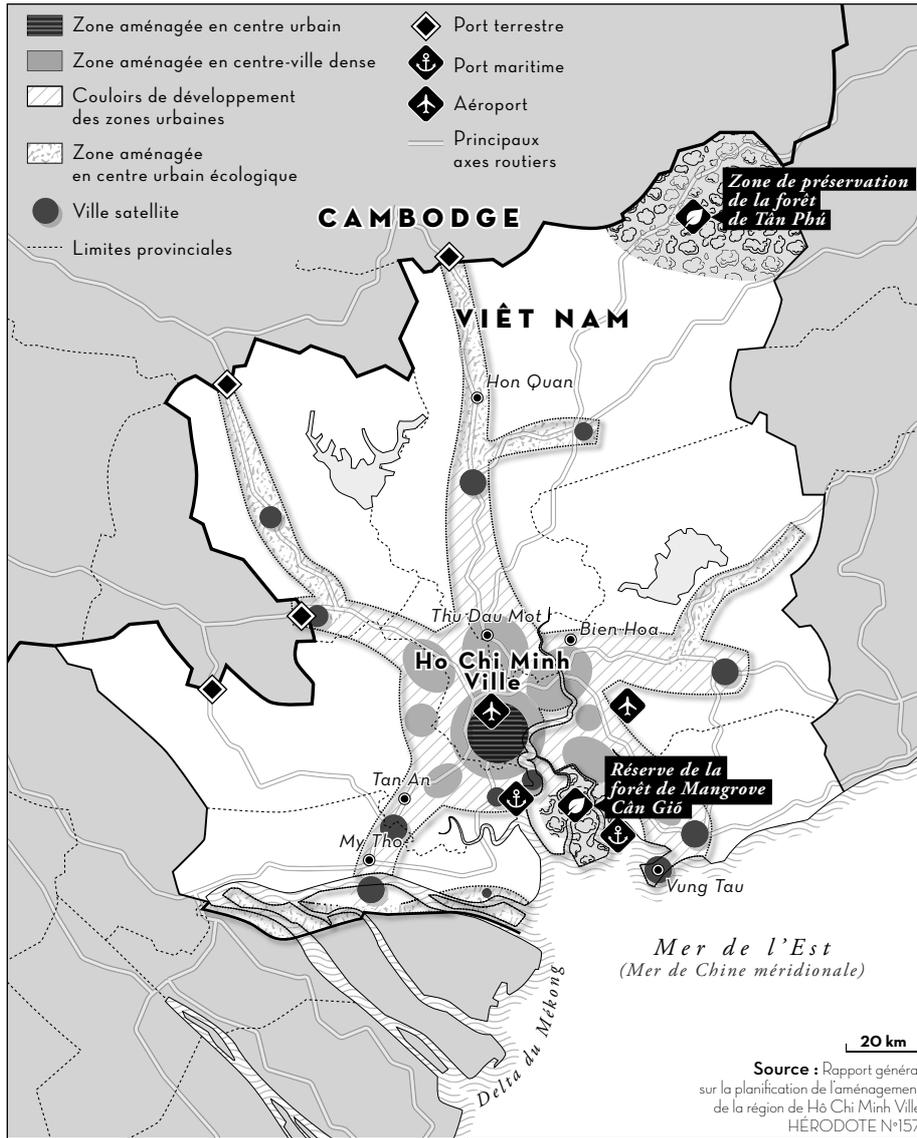
L'urbanisation et la périurbanisation sont remarquables également dans et autour des autres grandes villes : la population de Côn Thơ a été multipliée par cinq en quinze ans, passant de 245 000 habitants en 1999 à 1,2 million en 2014 ; les 3^e et 4^e villes, Hai Phong et Da Nang, approchent le million d'habitants (925 000 et 834 000)³. Au cœur de la « zone économique clé » du Centre [Taillard, 2004], le développement de Da Nang s'inscrit dans une dynamique régionale où la ville cherche à devenir le *hub* d'un corridor économique est-ouest reliant la Birmanie, la Thaïlande et le Laos et à offrir une alternative à Bangkok pour le trafic maritime. Enfin, les villes postes-frontières connaissent également une forte croissance telles Lang Son et Lao Cai à la frontière chinoise, Ha Tiên, Châu Doc, Tân Châu et Moc Bai à la frontière cambodgienne.

L'emprise urbaine traduit l'industrialisation et la tertiarisation du pays qui se sont concentrées dans un premier temps autour des deux métropoles, puis se sont étirées le long de corridors à l'image des axes Hanoï-Haiphong ou Hô Chi Minh Ville-Ba Gia Vung Tau. Cette évolution est visible en termes d'emplois : la part des deux métropoles dans le total des emplois est stable depuis 1998, tandis que les autres centres urbains voient leur part s'accroître significativement [Cling, 2012]. Les industries se déconcentrent progressivement vers des zones où l'occupation foncière n'est pas saturée et les loyers moins élevés : en 2013, les provinces de Hai Phong et Bac Ninh ont ainsi enregistré 2,6 et 1,6 milliards de dollars d'investissements directs étrangers (IDE) contre 1,07 milliard pour

2. Pour plus de détails sur le Grand Hanoï, cf. article de Sylvie Fanchette dans ce numéro.

3. World Population Review, <www.worldpopulationreview.com>.

CARTE 2. – PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION DE HỒ CHI MINH VILLE
(HORIZON 2020-2050)



Hérodote, n° 157, La Découverte, 2^e trimestre 2015.

Hanoï. Le phénomène est similaire dans les régions les plus dynamiques : Binh Tuân a enregistré autant d'IDE que Hô Chi Minh Ville (située à 4 heures de route), Binh Dinh 6 fois plus que Da Nang (à 6 heures de route) ; les deux provinces de Thai Nguyên (3,4 milliards) et Thanh Hoa (2,9 milliards) réalisent plus du quart (28,3 %) des IDE enregistrés en 2013 à l'échelle nationale. On voit ainsi émerger de nouvelles « ruches » (régions urbano-centrées à haute intensité d'échanges et de services) [Cour, 2005] qui concourent à la redistribution spatiale de la population, comme dans les provinces-zones industrielles de Binh Duong (70 km d'Hô Chi Minh Ville) et de Bac Ninh (40 km de Hanoï) qui affichent respectivement un taux net de migration de 34 % et 13 % en 2013.

Au-delà des métropoles et des plus grandes villes, c'est ainsi le dynamisme économique de l'ensemble du tissu urbain, jusqu'aux chefs-lieux de district, qui est remarquable. Les petites villes évidemment « pèsent moins » que les grandes, mais leur développement a des effets d'entraînement essentiels, et en l'occurrence croissants, sur les campagnes.

La diversification économique et la rurbanisation des deux grands deltas

Les transformations des deltas du fleuve Rouge et du Mékong portent indiscutablement la marque du développement des deux métropoles, des corridors urbains qui les traversent et du dense réseau des villes secondaires interconnectées. Mais ces transformations sont également le résultat de dynamiques propres impulsées par les paysans et les pouvoirs locaux qui ont procédé à une intensification agricole, diversifié leurs cultures et leurs élevages, puis ont investi dans des activités non agricoles (pluriactivité) sur place ou en d'autres lieux (plurilocalité).

Si les deux deltas demeurent terres de riziculture, l'agriculture se diversifie avec davantage de superficies consacrées aux plantes alimentaires secondaires (arachide et soja au nord, maïs au sud) et aux cultures de rente (légumes, fleurs, arbres fruitiers). De même, les superficies dédiées à l'aquaculture, principalement sur les littoraux des deux deltas, ont augmenté de 87 % au nord et 161 % au sud depuis 1990. En fonction de l'importance des débouchés, notamment des volumes échangés avec la Chine, une spécialisation se dessine à l'échelle d'un district (agrumes, litchis, longanes) ou de quelques communes dans le cas des plantes médicinales, mais peut disparaître après seulement quelques cycles de culture. En fin de compte, l'uniformisation des paysages agraires produite par la monoculture du riz a laissé place en une vingtaine d'années à une forte diversification des espaces et usages agricoles dans le cadre d'une agriculture à vocation commerciale très réactive aux opportunités et fluctuations des marchés. Signe de cette réactivité, un nouveau modèle de « fermes » (*trang trai*) se développe rapidement dans le

delta du fleuve Rouge comptant au minimum 1 ha d'un seul tenant alors que la taille moyenne des exploitations familiales avoisine 1 500 m².

Au-delà des seuls finages agricoles, c'est la physionomie d'ensemble des villages qui se transforme. Dans les anciens quartiers d'habitation, l'activité des boutiques, ateliers de transformation et de réparation, de production artisanale, voire de petite production industrielle, va croissant. Ces activités sont plus importantes à la périphérie des villages, le long des routes et aux carrefours qui sont devenus des nouveaux quartiers multifonctionnels (habitation, production et services). Le nombre croissant de « maisons-tubes » hautes et spacieuses regroupant habitation-commerce-atelier, les unes collées aux autres au bord des routes, et la considérable intensification du trafic sur des axes de circulation plus larges et plus rapides donnent à ces campagnes des allures de ville. Ces nouveaux pôles économiques rurbains qui essaient dans les deux deltas ressemblent, toutes proportions gardées, aux « ruches » évoquées précédemment. L'industrialisation s'affirme, selon diverses modalités, dans les clusters de métiers artisanaux, et dans des zones industrielles créées ces dix dernières années au milieu des terres agricoles où se côtoient plusieurs entreprises [Fanchette, 2014].

Globalement, la diversification économique se traduit par un resserrement de l'espace agricole : dans le delta du fleuve Rouge, la superficie dédiée à l'agriculture est passée de 1,1 million d'hectares en 1980 à moins de 800 000 aujourd'hui. L'ancienne préoccupation malthusienne suscitée par les extrêmes concentrations de population et la « saturation » du delta qui en découle, n'est cependant plus de mise : certes, les densités de population atteignent dans certaines provinces des pics de 1 500 à 1 700 habitants/km², mais une partie croissante de la population rurale enregistrée ne vit plus ou pas uniquement des produits de l'agriculture, de même qu'elle ne réside plus ou pas en permanence dans les campagnes du delta. Dans la province de Hung Yên, des enquêtes menées en 1997 et en 2002 indiquent que près d'un ménage sur deux (45 %) ne possédait plus de terres cultivables en 2009 alors que tous les foyers en détenaient en 1997⁴. En 2009, un actif sur deux était occupé à plein temps à des activités non agricoles alors que cette proportion n'était que d'un sur vingt en 1997. Enfin, un actif sur trois enregistré en 2009 dans la commune (état civil) n'y résidait pas, situation qui ne concernait qu'un actif sur vingt en 1997. La tendance est plus prononcée encore si l'on ne retient que les plus jeunes : en 2009, les trois quarts des moins de 26 ans exerçaient une activité professionnelle non agricole à plein-temps et les deux tiers ne résidaient pas dans la commune. En dépit de son dynamisme économique, le delta du

4. Enquêtes de C. Gironde; commune de Tân Dân, district de Khoai Châu, province de Hung Yên, octobre 2009.

fleuve Rouge connaît ainsi un phénomène inédit de vieillissement de sa population active agricole qui semble augurer la « fin des jeunes paysans » en ce sens que la grande majorité des nouveaux foyers ne s'établissent pas dans l'agriculture.

Les territoires « mis en valeur »

Le qualificatif « mis en valeur » désigne un modèle de développement pour des territoires qualifiés par le passé de « marges » ou de « périphéries » et considérés comme peu ou mal exploités en termes de rationalisation des pratiques et de rentabilité économique. Le pouvoir central y consacre des efforts particuliers, les projets économiques étant systématiquement couplés à un processus de construction territorial visant à renforcer le contrôle des frontières nationales et à « moderniser » les modes de vie des populations autochtones. L'État, ses législations [Mellac, 2010], ses entreprises et ses projets d'équipements et d'infrastructures jouent ainsi un rôle essentiel dans la mise en place de ce modèle marqué par le développement d'activités économiques nouvelles dominées par des acteurs allochtones, notamment des migrants vietnamiens arrivés dans le cadre ou en parallèle des programmes étatiques. Ces territoires, qui étaient en bonne partie des forêts, se trouvent sur les hautes terres des régions du centre, dans la plaine du sud-est jouxtant le delta du Mékong et dans l'arc montagneux du nord. Ils comprennent également des espaces plus restreints aménagés pour l'agriculture (plaine des Joncs dans le delta du Mékong) ainsi que des enclaves touristiques sur le littoral, notamment à Nha Trang et autour de Danang.

La mise en valeur est d'abord agricole, comme le souligne l'augmentation exponentielle des superficies cultivées : le café (44 000 ha en 1985, 509 000 en 2011) et le thé (50 000 ha en 1985, 122 000 en 2005) dès le milieu des années 1980 ; la noix de cajou au cours des années 2000 (185 000 ha en 1985, 406 000 ha en 2008) ; puis le poivre (15 000 ha en 1999, 70 000 ha aujourd'hui) et enfin l'hévéa (220 000 ha en 1990, 955 000 ha aujourd'hui). Cette dynamique de front pionnier s'est déroulée pour l'essentiel dans les provinces frontalières du Cambodge sur un arc nord-sud depuis les Hautes-terres de Kon Tum jusqu'aux provinces de plaine de Tay Ninh et Binh Duong. Plus récemment, elle s'est étendue aux montagnes du nord-ouest, en particulier l'hévéaculture avec dans les trois provinces de Son La, Dien Bien et Lai Châu 19 118 ha plantés en 2013 pour seulement 70 ha en 2007⁵. Le développement de ces cultures industrielles le long de la frontière avec la Chine se fait sous l'impulsion d'acheteurs chinois qui y pratiquent une agriculture

5. Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, 24 avril 2013 (*Report 1374/BC-BNN-TT*).

HÉRODOTE

sous contrat (hévéculture, manioc et maïs destinés aux élevages industriels). Ce modèle agressif d'expansion de cultures de rente génère cependant ses propres limites en raison de sa forte vulnérabilité sur les marchés mondiaux et des effets d'imitation des producteurs qui ont débouché sur une surproduction structurelle de certains produits, à l'image du café dont les prix se sont effondrés en 2001 et des cours de la noix de cajou en net recul ces trois dernières années.

Depuis une dizaine d'années, la réorientation des politiques publiques d'aménagement de l'arc montagneux du nord et des Hauts plateaux vise principalement l'exploitation de leur potentiel hydroélectrique. Le gouvernement escompte ainsi que le barrage de Ta-Bu (province de Lai Châu qui devrait être pleinement opérationnel à l'horizon 2017, fournisse de l'électricité au réseau national (avec une centrale électrique d'une capacité de 1 200 MW), mais également alimente en eau le delta du fleuve Rouge à la saison sèche et crée une force motrice pour l'économie des provinces de Lai Chau et de Dien Bien. Obnubilé par son objectif d'assurer rapidement l'indépendance énergétique du pays, le pouvoir central multiplie les projets de barrages hydro-électriques : ils se comptent en centaines, de toutes dimensions, et s'accompagneront de la submersion de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de terres agricoles [Ty, 2015]. L'emprise de la cuvette du barrage de Son La, le plus grand ouvrage d'Asie du Sud-Est achevé en 2011, a ainsi plongé sous l'eau une partie des provinces de Son La et de Lai Chau, provoquant le déplacement et le relogement de 165 000 personnes.

Enfin, il faut mentionner l'intensification de la mise en valeur des ressources maritimes permise par des investissements massifs qui ont vu la capacité des bateaux de pêche augmenter de 2,8 millions à 6,5 millions CV entre 2005 et 2013. En revanche, le Viêt Nam a perdu les territoires et les potentielles ressources maritimes des archipels Spratleys et Paracels occupés par la Chine.

Des territoires sans transformation économique notable pour la majorité des populations

Les politiques de mise en valeur des marges se révèlent très inégalitaires et toute relatives dès qu'elles sont envisagées sous l'angle du vécu des populations autochtones. Dans les montagnes du Nord, les provinces côtières du Centre et les confins du delta du Mékong, de nombreux territoires n'ont de nouveau que les difficultés accrues de mise en valeur pour la majorité des populations.

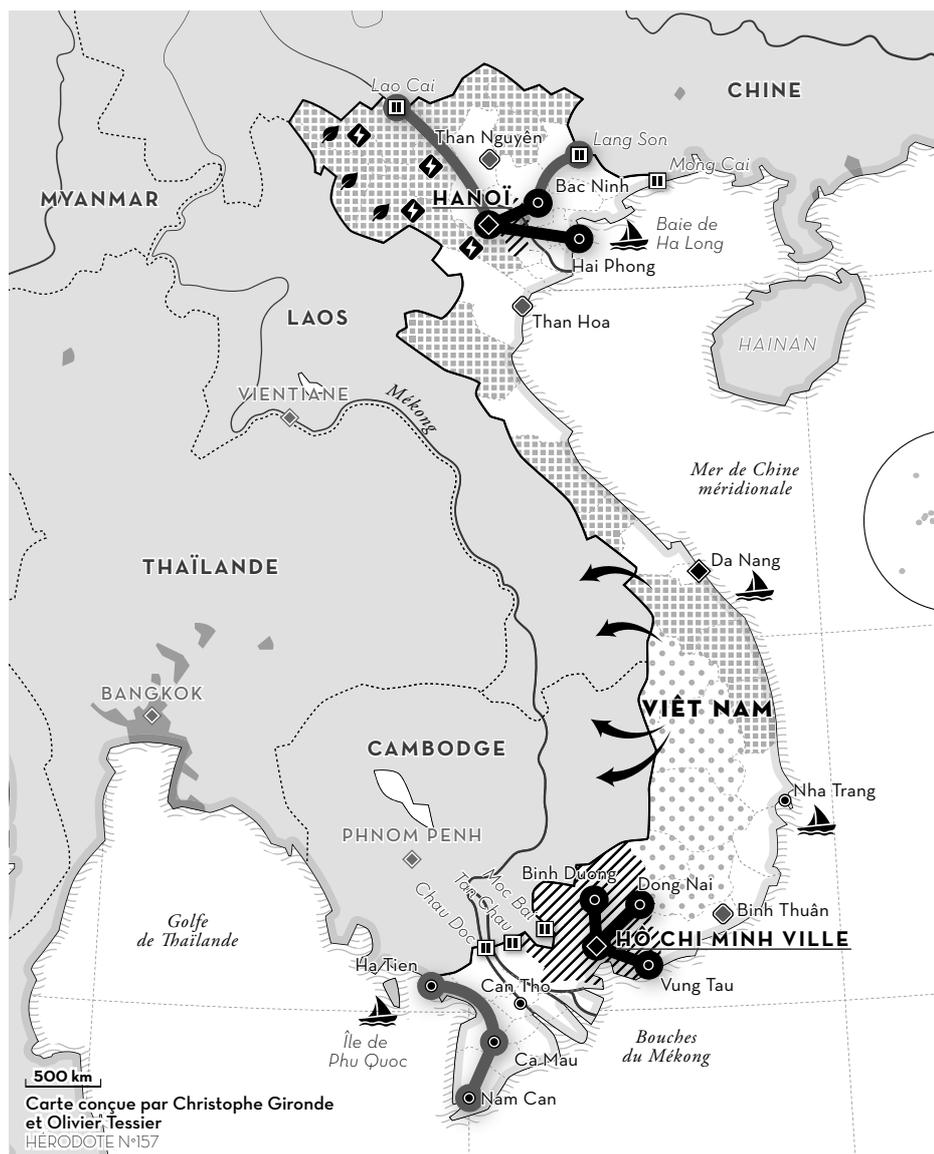
Concrètement, le contraste est saisissant entre les chefs-lieux de district et les villages. Les premiers sont désormais facilement accessibles par des routes refaites ou nouvelles ; les marques d'urbanisation y sont patentes : des constructions privées pour l'habitation, le commerce et les services, des centres commerciaux, et des

bâtiments politico-administratifs ostentatoires (Parti, Comité populaire, services techniques) dans de nouveaux quartiers aménagés. Une économie urbaine de commerce et de services, bancaires notamment, s'y développe. À l'opposé de cette modernité, la plupart des villages ne connaissent pas de transformation notable de leur économie, du moins visible, hormis quelques-uns érigés en modèle de développement ou élevés au rang de «village culturel» (*làng văn hoa*) en vertu de quelque performance ou conformité aux injonctions des autorités provinciales. La grande majorité des populations, pour l'essentiel appartenant aux groupes ethniques autochtones, y pratique une agriculture certes davantage orientée vers les marchés national et international, mais sans réelle transformation des systèmes de culture, tandis qu'elles ne parviennent pas à s'engager dans les activités non agricoles d'un meilleur rendement monétaire qui sont l'apanage des immigrants viet.

Les plus fréquentés des lieux touristiques, tels Sa Pa dans la province de Lao Cai, fournissent une bonne illustration du processus de fragmentation que subissent ces marges territoriales. Les hôtels, les restaurants et les agences touristiques sont quasiment tous propriétés des Viet; les H'mongs et les Dao, eux, sont dans la rue, abordant les touristes, postés devant les hôtels ou courant après les bus en espérant attraper quelques clients à leur sortie. La logique d'extraction et de marchandisation a été poussée jusqu'aux espaces habités avec la création de parcs payants: les touristes déambulent ainsi en suivant un parcours entre les habitations, invités par des guides à «entrer voir», ici une maison traditionnelle, là une femme entreposant son riz à sécher, etc. Dans le parc et aux alentours, des échoppes, tenues pour l'essentiel par des Viet, vendent des répliques manufacturées des produits artisanaux originels que les H'mongs et les Dao ont ainsi d'autant plus de mal à vendre.

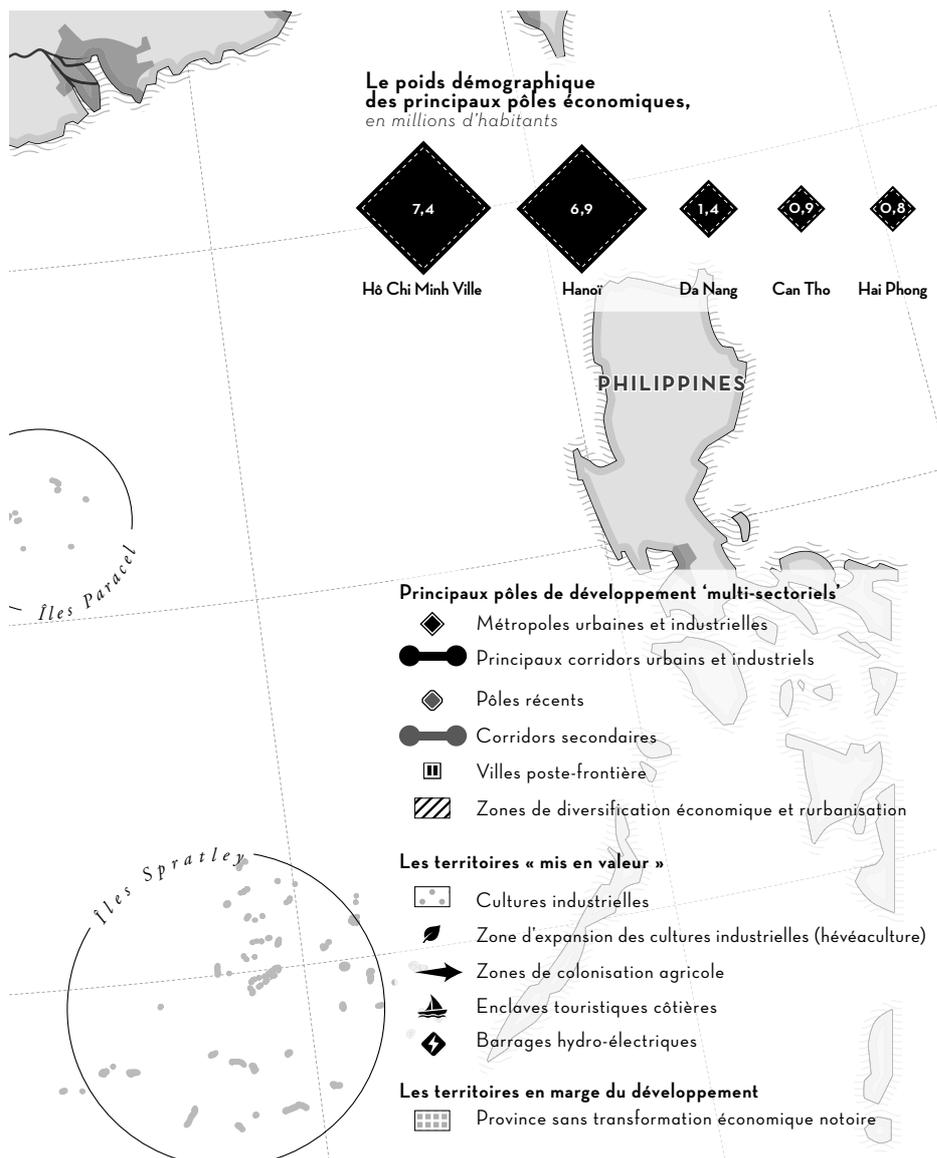
Ces territoires sont l'objet des programmes gouvernementaux dits de «lutte contre la pauvreté⁶». Ces programmes laissent des traces tangibles, quelques ouvrages (retenues pour l'irrigation) et bâtiments (école, dispensaire, maison culturelle), mais ne permettent pas une transformation des systèmes d'activités productives des populations. Les marchés se développent mais les simples paysans n'ont pas grand-chose de plus à vendre. Ces interventions, tout comme le développement des infrastructures routières, synonymes en principe d'intégration et de connexion avec les plaines, bénéficient peu ou prou aux populations les plus modestes, principalement les groupes minoritaires confinés dans une logique de production agricole dominée par l'autosubsistance. Dans les faits, les réels bénéficiaires de ces programmes sont avant tout les résidents des bourgs urbanisés (chefs-lieux de district et de province) qu'il s'agisse de fonctionnaires,

6. Gouvernement du Viêt Nam, Programme national de réduction de la pauvreté, programmes 134 et 135.



VIÊT NAM: LES «NOUVEAUX TERRITOIRES» D'UNE MODERNISATION INÉGALITAIRE

INÉGALITAIRE DU DÉVELOPPEMENT



HÉRODOTE

d'intermédiaires-collecteurs, de transformateurs des produits agricoles, de commerçants, autant d'acteurs qui sont majoritairement viets. De même, les programmes de reforestation [Mc Elwee, 2009] ainsi que les aires protégées [Larsen, 2008] pénalisent les populations autochtones en restreignant leur accès à des ressources naturelles pourtant essentielles à leurs moyens d'existence et à leurs modes de vie.

Ces territoires se distinguent ainsi par un non-développement de leur « cœur », à savoir les espaces cultivés et habités par la majorité des populations, et un développement « périphérique », des chefs-lieux de provinces et de districts qui eux s'urbanisent.

Des espaces sociaux plus ouverts mais plus inégalitaires

Une urbanisation très contrastée socialement

Jusqu'au début des années 1990, les réseaux de sociabilité dans les plaines et les deux grands deltas du pays étaient avant tout centrés sur le village de résidence et les communes voisines. Ils se sont depuis diversifiés et étoffés avec l'intensification des flux migratoires. Une caractéristique majeure de ces flux était que les migrants dissociaient clairement l'« espace ressource », le lieu d'arrivée choisi pour des finalités principalement économiques, et l'« espace investi », le point de départ, le village, où l'on souhaitait revenir vivre. Cette dissociation n'était pas uniquement de nature socioculturelle ; elle était également imposée par l'entrave administrative que constituait le système du permis de résidence, *hồ khẩu*, qui légitimait la présence en un lieu donné de tout individu et lui donnait accès aux services publics élémentaires (éducation, santé). Les migrants en ville se trouvaient ainsi *de facto* relégués au rang de citoyens de seconde zone, dans une situation de précarité structurelle et de grande vulnérabilité vis-à-vis de leur employeur et de l'accès à des services qui leur étaient théoriquement interdits. À Hô Chi Minh Ville, l'impossibilité légale pour ces migrants d'acheter ou de louer un logement, a débouché sur le développement de quartiers d'« habitat précaire » le long des canaux [Wust, 2004], véritables espaces de non-droit dépourvus des infrastructures de base (routes, égouts, réseaux d'électricité et d'eau).

Face à l'ampleur du phénomène migratoire, l'Assemblée nationale a enfin fait évoluer ce statut. La loi du 29 novembre 2006 a reconnu à tout citoyen le droit de choisir librement son lieu de résidence permanent ou temporaire et de s'y enregistrer auprès des autorités locales⁷. Si l'octroi de cette liberté de circulation et

7. Loi n° 81/2006/QH11, X^e législature.

de résidence est une avancée légale et sociale majeure, son effectivité est sujette à caution et ne s'est pas traduite par une réduction des inégalités, puisque certains ruraux pourtant installés définitivement en ville ne peuvent pas obtenir leur enregistrement résidentiel, les travailleurs du secteur informel notamment [Pulliat, 2013].

L'accès au logement, tout d'abord, est depuis une vingtaine d'années la première source de discrimination en zone urbaine. La terre étant le moyen d'enrichissement le plus rentable et le plus rapide [Labbé et Musil, 2011], la flambée des prix du foncier a atteint de tels sommets à Hanoï et Hô Chi Minh Ville (15 000 USD/m² dans certaines rues commerçantes avant l'éclatement de la bulle immobilière en 2008) qu'elle a forgé des échelles de valeurs économiques totalement déconnectées des réalités du pays. Cette incroyable surestimation du secteur de l'immobilier par rapport aux revenus moyens des foyers, a alimenté une fragmentation sociospatiale fondée sur une logique purement capitaliste. Les conséquences de cette dérive spéculative ne se sont pas fait attendre. La première est l'extrême densification de l'habitat : dans le vieux quartier de Hanoï, l'une des densités les plus élevées au monde (84 000 habitants/km²), la surface moyenne habitable est de moins de 2 m² par résident ! De telles densités sont à l'origine de problèmes de congestion urbaine aiguë qui se déclinent en termes de saturation des réseaux viaires et des transports publics, de concurrence acharnée entre les zones résidentielles et d'activités économiques (commerces, services), de conflits familiaux et vicinaux récurrents, etc. La seconde conséquence est le départ massif des citadins vers la périphérie des centres-ville pour échapper à l'asphyxie de ces derniers. Cette ségrégation sociospatiale a engendré la création de ghettos hyper-sécurisés pour résidents aisés où sont concentrés espaces d'habitation, de loisir, de commerce et de service : *Estella* à Hô Chi Minh Ville, *Royal city* à Hanoï, *Ocean villa* à Da Nang, la liste paraît sans fin.

L'accès aux services publics élémentaires ensuite, procède sur un mode similaire de discrimination fondé sur les ressources économiques des foyers. En préambule, constatons que les taux de 94 % d'alphabétisation de la population et de 100 % d'études primaires, reflètent la priorité donnée par l'État à l'éducation de base, à l'image de tous les pays d'obédience communiste depuis 1945. Ceci étant dit, l'interrogation porte sur la qualité de l'enseignement secondaire et supérieur ou, plus exactement, sur la confiance que lui accorde la population. La réponse est sans appel : les foyers qui en ont les moyens ou qui concèdent des sacrifices pour l'éducation de leurs enfants privilégient depuis une quinzaine d'années des systèmes d'enseignement occidentaux, principalement anglophones [Dormeier Freire et Iacopini, 2010]. Si, pour les études secondaires, une offre locale se développe depuis une vingtaine d'années dans les deux métropoles du pays (Lycée français, United Nations International School, Singapour School, etc.) à des tarifs prohibitifs, les familles qui en ont les moyens envoient ensuite leurs enfants étudier à l'étranger

dans des universités renommées aux États-Unis, en Australie, à Singapour ou en France⁸. Conscient de cette fuite des futures élites, l'État a beau investir pour améliorer les conditions matérielles des universités publiques et la qualité des enseignements dispensés, l'engouement pour les études à l'étranger ne faiblit pas. Pour l'immense majorité de foyers urbains ou ruraux qui ne peuvent accéder à ce système élitiste, la compétition pour une éducation de qualité est également une réalité mais qui prend d'autres formes. Afin que les enfants puissent intégrer les meilleurs collèges, lycées et universités des villes et des bourgs urbains, le maître mot est alors le suivi intensif de cours supplémentaires payants (*hoc thê m*) dispensés par des enseignants à la retraite ou toujours en activité.

Le secteur de la santé connaît les mêmes évolutions. Bien que la constitution garantisse à tout citoyen un accès gratuit aux soins vitaux, la multiplication des structures hospitalières privées étrangères et/ou vietnamiennes (Hôpital français, SOS Clinic, Vinmec International Hospital, etc.) dénonce en creux les carences d'une offre de santé qui suscite méfiance et suspicion au sein de la population, que ce soit du fait de la vétusté des infrastructures et des équipements ou de sa gestion clientéliste, l'accès aux soins étant trop souvent une affaire de passe-droits et/ou de pots-de-vin. Là encore, les plus aisés se rendent à l'étranger, notamment dans les pays asiatiques, pour recevoir des soins ou suivre un traitement dont ils estiment qu'ils ne pourraient bénéficier de manière satisfaisante dans le système public vietnamien. Il ne s'agit nullement ici de mettre en cause les compétences des professionnels de la santé ni des enseignants, mais de constater, et c'est un secret de Polichinelle, que l'état de stagnation, voire de délabrement des services publics participe activement au fractionnement de la société vietnamienne sur la base de critères strictement économiques. En d'autres termes, alors que la majorité doit se contenter, faute de moyens, d'une offre de qualité pour le moins aléatoire, les élites (publiques et privées) ont recours à des services privés certes coûteux, mais qui correspondent à des standards internationaux. Ces inégalités sociales n'épargnent pas les campagnes mais restent moins prononcées que dans les villes.

La reconfiguration des espaces sociaux et des formes de sociabilité

D'un point de vue spatial, l'atténuation de l'opposition « ville/campagne » dans les régions de plaine et de delta est tout à la fois cause et conséquence de l'évolution rapide des mécanismes de stratification sociale et des formes de

8. « En 2014, seize mille étudiants – record pour l'Asie du Sud-Est – sont inscrits dans une université outre-Pacifique ». X. Monthéard, « Retournement de l'histoire au Viêt Nam », *Manière de voir*, « Poudrières asiatiques », n° 139, février-mars 2015, p. 65.

sociabilité. On assiste en effet à une redistribution progressive des composantes (classes d'âge, ratio hommes/femmes, niveaux de revenu et d'éducation) de la population des villages provoquée par l'augmentation tendancielle du nombre de départs de jeunes gens célibataires ou mariés (main-d'œuvre, étudiants). La loi de 2006 sur la liberté de résidence a incontestablement encouragé ces départs qui visent bien souvent une insertion durable sur le lieu de migration pour, à terme, y installer sa famille ou en fonder une sur place. Le départ devient ainsi pour le migrant synonyme de progrès social dans la mesure où il donne potentiellement accès à des modes de vie « modernes » moins soumis aux pressions collectives et à des services jugés de meilleure qualité que ceux disponibles au village. La distinction « espace ressource/espace investi » s'estompe ainsi peu à peu et relève d'un choix, fût-il par défaut, et non plus d'une contrainte imposée par le cadre légal. De fait, la part des foyers ruraux monoparentaux augmente, quand bien même est-ce une situation que l'on espère provisoire, tout comme la proportion des personnes âgées restées au village.

Il n'est pas question ici de regretter ces évolutions, mais de les admettre et de s'interroger sur leurs conséquences en termes de structuration des réseaux sociaux dans les campagnes. Ainsi, le rôle essentiel joué par l'endogamie villageoise ou microrégionale dans la stabilité des espaces sociaux locaux, est remis en cause par l'augmentation constante du nombre de départs de jeunes gens célibataires. En conséquence, si la mobilité élargit considérablement l'aire matrimoniale, elle sape simultanément l'assise des réseaux préexistants fondés sur la pratique de l'endogamie [Tessier, 2009]. De même, l'importance de la sphère des échanges non marchands (don/contre-don, dette) qui constitue un ingrédient central de la sociabilité vietnamienne [Pannier, 2013], est fragilisée par la dispersion et l'éloignement de ceux qui sont susceptibles d'y prendre part et par la diminution des occasions pour lesquelles ces systèmes d'échange sont activés, notamment les alliances matrimoniales locales.

Rester au village n'a cependant plus la même signification qu'il y a une quinzaine d'années en termes d'éloignement et d'isolement grâce à la nette amélioration des infrastructures et des moyens de transport. À titre d'exemple, relier par la route Hanoï et le chef-lieu du district de Tam Dao ne requiert plus qu'une heure alors qu'il en fallait plus de trois il y a encore un an. D'autre part, la généralisation de l'utilisation du téléphone portable et le développement de la communication *via* Internet ont fondamentalement changé la donne : chaque village compte au moins un café-Internet. Le départ n'est donc plus synonyme de rupture, les réseaux de sociabilité pouvant aisément être entretenus à distance. Cette fluidité sociale virtuelle s'impose comme un puissant facteur d'homogénéisation et d'uniformisation des comportements sociaux et des valeurs culturelles de la jeunesse. Dans les faits, pour la majorité des jeunes gens qui vivent dans des

HÉRODOTE

agglomérations urbaines, les formes de sociabilité sont assez proches de celles qui prévalent en zone rurale. La rareté des espaces publics, accentuée par la forte densité humaine source de promiscuité sociale (famille, voisinage), ne laisse guère de choix pour qui souhaite bénéficier d'un peu d'intimité. Il reste alors les cafés, qui ne cessent de se multiplier depuis une dizaine d'années, et la voie publique où les jeunes couples déambulent en moto sans but précis si ce n'est celui d'être «relativement» seuls.

Dans les plaines et les deltas, la différenciation des systèmes de production et des revenus agricoles est amortie par l'interpénétration ville-campagne, la mobilité permettant aux moins nantis de développer des activités complémentaires. La situation est différente dans l'arc montagneux du nord et la région des Hauts-plateaux du centre où les clivages restent très prononcés entre le groupe majoritaire viêt et les groupes ethnolinguistiques minoritaires. D'une part, les politiques publiques de mise en valeur des marges se soldent inévitablement par une déprise territoriale des populations autochtones. D'autre part, l'ampleur des migrations sur les hautes terres du centre a conduit à une «transformation de la structure ethnique au profit des Kinh et, plus généralement, des allochtones venus du nord du pays» [Fortunel, 2005, 164]. En 1999, les Viets étaient devenus largement majoritaires dans cette région (70 % de la population totale), proportion qui n'était que de 50 % vingt ans plus tôt. La rapidité avec laquelle s'est construit ce déséquilibre démographique est emblématique de la dynamique de fronts pionniers qui a profondément affecté la région au détriment des modes de vie des groupes ethnolinguistiques, des écosystèmes et des systèmes agroforestiers auxquels s'est substituée la monoculture du café. Une frange croissante des populations autochtones a été *de facto* exclue du miracle économique de la caféiculture, dépossédée de ses terres et entraînée dans une spirale de paupérisation. Dans ce contexte nettement inégalitaire où les migrants sont libres d'acquérir des terres des réserves foncières (terres en friche des systèmes d'agriculture itinérante), l'effondrement des cours mondiaux du café en février 2000 a mis le feu aux poudres : entre février et mars 2001, des milliers d'autochtones ont manifesté dans les chefs-lieux des provinces de Buôn Me Thuôt et de Plei Ku pour revendiquer la restitution de leurs «terres ancestrales», tension extrême qui a parfois dégénéré en véritables affrontements. Dans les provinces de l'arc montagneux du nord du pays, un déséquilibre démographique similaire s'est progressivement imposé. Au cours de la décennie écoulée, les vagues de déplacements de population imposées par la construction des barrages hydroélectriques et les grands programmes de reforestation se sont traduites pour les groupes autochtones par une limitation drastique de l'accès à des ressources naturelles pourtant essentielles à leurs moyens d'existence et à leurs modes de vie [Ty, 2015].

Les réponses de l'État face aux disparités

Les indéniables disparités interprovinciales en termes de production de richesse et donc de recettes fiscales ne doivent cependant pas conclure à l'absence de mécanismes de redistribution des revenus au niveau national. Depuis une quinzaine d'années, l'État mène une politique volontariste de péréquation budgétaire qui permet aux provinces les moins bien dotées de réaliser des dépenses importantes en matière d'infrastructures et de garantir le financement de services sociaux minimum, telle l'assurance santé destinée aux foyers les plus démunis [Rama, 2010]. Cette solidarité interprovinciale est cependant depuis quelque temps mise à mal par le ralentissement de la croissance économique qui contraint l'État à mener une politique de rigueur budgétaire et de lutte contre la gabegie. L'objectif est d'assainir et de maîtriser les dépenses publiques, notamment en réduisant le nombre des grands chantiers d'aménagement du territoire qui ne sont pas financés sur fonds propres et exigent donc un recours à l'emprunt. La responsabilité financière de chaque province est ainsi de plus en plus engagée lorsqu'elle contracte des emprunts, notamment auprès de bailleurs internationaux. Mais surtout, malgré cet effort de redistribution, persistent en amont les causes intrinsèques des inégalités socioéconomiques, au premier rang desquelles s'impose la question de l'accès aux fonciers et de l'affectation de cette ressource entre les usagers, qu'il s'agisse d'acteurs publics ou privés, de personnes morales ou d'individus.

Consciente des limites de la première loi foncière de 1993, fondée sur un principe égalitaire de distribution des terres au prorata du nombre de personnes composant chaque foyer mais qui s'est avéré à l'usage incapable de s'adapter aux dynamiques démographiques et économiques du pays, l'Assemblée nationale a adopté une seconde loi en 2003. Son application ne donna pas les résultats escomptés, loin s'en faut : entre 2003 et 2010, 70 % de la totalité des plaintes déposées auprès des autorités administratives ont porté sur des litiges fonciers⁹. La presse, bien qu'étroitement surveillée, fait régulièrement état d'affaires de corruption impliquant des autorités locales jusqu'au plus haut niveau de l'État, d'abus de pouvoir (évincions abusives de paysans de leur terre, collusion avec des intérêts privés, etc.), de détournements et d'accaparements de biens publics, et des conflits, parfois violents, qui en découlent.

Pour tenter d'apaiser cette atmosphère de mécontentement et d'exaspération généralisée qui constitue un risque réel de déstabilisation sociale, économique et *in fine* politique, une nouvelle loi foncière a été promulguée en 2013. Si la terre reste officiellement propriété de l'État, ce nouveau texte législatif tente de

9. Rapport du gouvernement n° 304/BC-CP, 26 octobre 2012 [Nguyen Leroy, 2014].

HÉRODOTE

conjuguer intérêts économiques et protection des droits des usagers. Concrètement, il s'agit de poursuivre l'entreprise de modernisation et d'industrialisation du pays ce qui implique de continuer à procéder à des changements d'affectation des terres agricoles et à des expropriations, tout en apportant plus de transparence et d'impartialité dans cet immense chantier qu'est la réorganisation du territoire. En toile de fond, se dessine l'épineuse question des relations entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux, en particulier ceux des provinces. En dehors des projets nationaux, les autorités provinciales disposent en effet d'importantes prérogatives pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'usage des sols sur le territoire qu'elles administrent. Ce sont donc elles qui émettent les décisions d'expropriation et qui fixent le montant et la nature des indemnités qui vont être accordées *via* une Commission d'expropriation et de libération des terres.

Bien que les raisons recevables justifiant une expropriation soient mieux définies et encadrées dans le nouveau texte législatif et doivent répondre, en dehors des objectifs de défense et de sécurité nationale, à des « objectifs de développement économique et social dans un intérêt national ou intérêt public » (article n° 62), c'est le sens donné localement à cet énoncé générique qui constitue la principale source de conflit. D'une part, si les barèmes d'indemnisation étatiques sont périodiquement révisés à la hausse par les provinces, les prix de préemption du foncier sont systématiquement inférieurs à ceux du marché (de 4 à 10 fois). D'autre part, la Commission de libération des terres qui doit rechercher un compromis avec les plaignants, est présidée par le président du Comité populaire provincial, celui-là même qui ordonne les expropriations. En d'autres termes, ce dernier est à la fois juge et partie.

Au-delà de la seule question foncière, cette nouvelle loi s'inscrit dans un processus politique global de décentralisation « en trompe-l'œil » qui octroie une large autonomie aux autorités provinciales tout en renforçant l'emprise du Parti. L'État projette en effet de généraliser le modèle de « fusion du poste de secrétaire du Parti et de président du comité populaire » (résolution No.22-NQ/TW du PCV) expérimenté depuis 2008 à différents échelons administratifs relevant de dix provinces distinctes. S'inscrivant dans la suite logique de la réforme constitutionnelle adoptée en 2014 qui, malgré une vague de contestations populaires sans précédent, réaffirme le rôle hégémonique du Parti sur la direction et les orientations du pays, cette concentration des pouvoirs politiques et exécutifs dans les mains d'un seul et même représentant de l'État, officialisera l'omnipotence du Parti sur toutes les unités politico-administratives qui composent le pays, du moindre village jusqu'au Bureau politique. Une variété de système inédit de « décentralisation centralisée » en quelque sorte !

Conclusion

Le Viêt Nam a opté il y a plus de deux décennies pour un modèle de développement résolument libéral, pudiquement dénommé « économie de marché à orientation socialiste », qui donne la priorité à l'industrialisation et à l'urbanisation rapide des basses-terres. La reconfiguration du territoire qui en découle se matérialise par la constitution de grands couloirs de développement économique associant espaces urbains et suburbains, continuums territoriaux qui se ramifient et secrètent au fil de leur expansion de nouveaux pôles secondaires. L'empreinte des milieux naturels, des modes de mise en valeur agricole et des peuplements autochtones s'estompe progressivement au profit de « territoires en réseau » et d'« aires fonctionnelles » [Veltz, 1996].

Si l'interdépendance accrue des provinces et leur intégration renforcée sont un marqueur indéniable de la modernisation du pays, elles ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire national. Les hautes-terres du centre et du nord connaissent en effet un développement très inégal ; la marginalisation de leurs populations autochtones n'est plus de nature spatiale mais surtout économique. Les nouveaux territoires sont aussi ceux de discriminations persistantes (à l'égard des migrants arrivant en ville) et d'inégalités nouvelles, dans un Viêt Nam plus riche mais « plus cher ».

Au-delà de l'accroissement de ces inégalités qui mine la société vietnamienne, cette « modernisation » accélérée pose la question de la durabilité du modèle de développement adopté et du devenir de territoires fortement dégradés par une agriculture productiviste faisant appel à un volume toujours plus important d'intrants chimiques, et par l'exposition des volumes de déchets d'origine industrielle et urbaine dont le traitement reste balbutiant. Dans ce contexte, la pollution à grande échelle des terres et des nappes phréatiques n'est plus une menace mais bien une réalité quotidienne dans les deux grands deltas du pays, comme le sont également les conséquences du changement climatique qui provoquent une salinisation généralisée des sols dans la frange littorale du delta du Mékong. Les politiques publiques ne permettent pas à ce jour d'infléchir une modernisation inégalitaire dont l'État est le principal promoteur.

Bibliographie

- CLING J.-P. *et al.* (2012), « Urbanization and access to labour market in Vietnam : weight and characteristics of the informal Sector » in TRAN T. N. Q. *et al.* (dir.) (2012), *Trends of Urbanization and Ssuburbanization in Southeast Asia*, Ho Chi Minh City General.
- COUR J.-M. (2005), « Les bénéfices et le coût de l'urbanisation », Forum économique et financier franco-vietnamien, Ambassade de France au Viêt Nam et ADETEF, Hanoï, juin.

HÉRODOTE

- DORMEIER FREIRE A. et IACOPINI L. (2010), « Quelle éducation pour qui ? Privatisation et évolutions des inégalités sociales au Viêt Nam », in AKKARI A. et PAYET J.-P. (dir.), *Transformation des systèmes éducatifs dans les pays du Sud. Entre globalisation et diversification*, De Boeck, Paris.
- FANCHETTE S. (2014), « Quand l'industrie mondialisée rencontre l'industrie rurale. Hà Nội et ses périphéries (Viêt Nam) », *Revue Autrepart*, numéro spécial n° 66 « L'industrie au Sud. Où, pourquoi, comment ? », Institut de recherche pour le développement, Paris.
- FORTUNEL F. (2005), « L'amertume du café dans les plateaux du Centre Viêt Nam ; les structures productives et les autochtones », in DE KONINCK R. et al., *Agriculture, environnement et sociétés sur les Hautes terres du Viêt Nam*, Arkuiris-IRASEC, Toulouse-Bangkok.
- GIRONDE C. (2009), « La croissance agricole et ses limites », in DE TRÉGLODÉ B. et DOVERT S. (dir.), *Viêt Nam contemporain*, Les Indes savantes, Paris, Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine, Bangkok.
- LABBE D. et MUSIL C. (2011), « L'extension des limites administratives de Hanoï : un exercice de recomposition territoriale sous pression », *CyberGeo : European Journal of Geography*.
- LARSEN P. (2008), « Linking livelihoods and protected area conservation in Vietnam : Phong Nha Kẻ Bàng World Heritage, local futures ? », in GALVIN M. et HALLER T., *People, Protected Areas and Global Change. Participatory conservation in Latin America, Africa, Asia and Europe*, North-South Swiss Centre of Competence in Research, Bern.
- LÊ B. T. (1998), *Viêt Nam, pays et régions géographiques*, Éditions Thê Gioi, Hanoï.
- LEGOUX M. (2011), *Thu Thiem, vers un nouveau centre tertiaire majeur à Ho Chi Minh Ville*, université Paris-Est Marne-la-Vallée.
- MC ELWEE P. (2009), « Reforesting "Bare Hills" in Viet Nam : social and environmental consequences of the 5 million hectare reforestation program », *AMBIO : A Journal of the Human Environment*, septembre.
- MELLAC M. (2010), « Foncier et citoyenneté des Tai du Nord-Ouest Viêt Nam (1850-2000) », in JACOB J.-P. et LE MEUR P.-Y. (dir.), *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*, Karthala, Paris.
- PANNIER E. (2013), « Manifestations et principes de la circulation non marchande dans le Viêt Nam rural à l'époque contemporaine : donner, recevoir et rendre pour s'allier », *Revue du Mauss*, 2 (42).
- PULLIAT G. (2013), « Les migrants à Hanoï : Construction politique d'un groupe social dominé », *Espaces et sociétés*, 2013/3, n° 154, p. 87-102.
- QUERTAMPS F. (2010), « La périurbanisation de Hanoï. Dynamiques de la transition urbaine vietnamienne et métropolisation », *Annales de Géographie*, n° 671-672.
- RAMA M. (2010), « Réduction de la pauvreté et protection sociale » in LAGREE S. et al., *Stratégies de réduction de la pauvreté : approches méthodologiques et transversales*, Hanoï, Tri Thuc.
- TAILLARD C. (2004), « La stratégie des zones économiques-clés et l'aménagement territorial au centre Viêt Nam », in GIRONDE C. et MAURER J.-L. (dir.), *Le Viêt Nam à l'aube du XXI^e siècle : Bilan et perspectives politiques, économiques et sociales*, Paris, Karthala.

VIÊT NAM: LES «NOUVEAUX TERRITOIRES» D'UNE MODERNISATION INÉGALITAIRE

- TESSIER O. (2009), « Don (*giup do*) et réciprocité dans une société villageoise du Nord du Viêt Nam : entre solidarité et dépendance », *Moussons*, numéro spécial *Viêt Nam Histoire et perspectives contemporaines*, n° 13-14.
- TRAN T. N. Q *et al.* (dir.) (2012), *Trends of Urbanization and Suburbanization in Southeast Asia*, Ho Chi Minh City General Publishing House.
- TRUONG H. T. (2013), *Étude sociologique des quartiers périphériques de Hô Chi Minh Ville*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence.
- TY P. H. (2015). *Dilemma's of Hydropower Development in Viet Nam : Between Dam-Induced Displacement and Sustainable Development*, thèse de doctorat, université d'Utrecht, Pays-Bas.
- VELTZ P. (1996), *Mondialisation, Villes et Territoires – L'Économie d'Archipel*, Paris, Presses universitaires de France, 262 p.
- WUST S. (2004), *in* GIRONDE C. et MAURER J.-L., *Le Viêt Nam à l'aube du XXI^e siècle : Bilan et perspectives politiques, économiques et sociales*, Paris, Karthala.